



N° 35
septembre 2019

Site : maubert-fontaine.com
Courriel : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr
Tél. : 03 24 35 20 26 Fax : 03 24 35 43 51

Fleurissement de Maubert-Fontaine



**Ils ont tous un métier, mais pas seulement...
Vous aussi devenez sapeur-pompier volontaire !**



Vous avez plus
de **16 ans** ?

Vous
souhaitez vous
investir dans
une action
citoyenne et
solidaire ?

Rejoignez-nous !

cdc.auvillers@sdis08.fr

Ou envoyez un courrier avec vos coordonnées par voie postale
À la caserne d'Auvillers les forges : 37B route nationale 8043 - 08260 Auvillers les Forges



Bell'Occas
Le réemploi au service de l'emploi

Grâce au partenariat avec Bell'Occas pour le ramassage des encombrants la commune de Maubert-Fontaine a réussi à diminuer le nombre de voyages et le tonnage de traitement et d'enfouissement des déchets. (coûts de plus en plus importants)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BELL'OCCAS (tonnes collectées)	5,350 T	6,900 T	5,400 T	5,300 T	6,000 T	6,350 T	3,950 T
NBRE DE VOYAGES	5	8	7	8	8	8	6
DECHETERIE	1	1	1	1	2	3	0
FERRAILLE	0	0	0	0	0	0,5	0,5

Que fait-on des encombrants ?

Les objets collectés sont réparés, relookés ou customisés afin de leur donner une seconde vie, Bell'Occas les revend ensuite.

Bell'Occas mène ou participe à de nombreuses actions destinées à sensibiliser les publics à la réduction des déchets et à encourager les changements de comportements des consommateurs, en faisant notamment la promotion des pratiques de "réemploi". Collectés auprès de particuliers, distributeurs, déchèteries, administrations et entreprises, les produits peuvent leur être revendus dans trois boutiques situées à Auvillers-les-Forges, Rethel et Charleville-Mézières.





Rappel

Les nouveaux habitants de Maubert-Fontaine doivent se présenter en mairie afin d'être enregistrés auprès du service des ordures ménagères. Il leur sera remis un calendrier des collectes des poubelles et du tri sélectif ainsi qu'un livret de bienvenue avec les différentes informations sur la vie du village. De même, en cas de déménagement, nécessité pour le locataire et/ou le propriétaire, d'avertir la mairie pour éviter une surfacturation.

Relais d'Assistantes Maternelles

Lundi de 9h30 à 11h au Mille Club

16 septembre

24 septembre

Mardi 1er octobre

(spectacle sur inscription)

14 octobre

Halte Jeux

Lundi de 9h15 à 11h15 au Mille Club



23 septembre

7 octobre

4 novembre

18 novembre

2 décembre

16 décembre



La malle
aux
histoires



Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Tous les derniers samedis du mois : la malle aux histoires ouverte à tous



Cérémonies commémoratives



Lundi 11 novembre

Armistice 1918

Rassemblement

Place de la mairie à 9h30

Naissances :

Le 03 juin : DUPUIS Nathanaël

Le 01 juillet : DUCHENOIS Camille

Le 14 juillet : GENCOURT Kenzo

Le 05 août : PINVIN Abigaëlle

Mariages :

Le 29 mai : SUQUET Denis et PAMART Audrey

Le 29 juin : SABOURIN Galdéric et MICHAUX Charline

Décès :

Le 18 mai : SCHNEIDER Michèle veuve TETET

Le 04 juin : LEPINE Marcelle veuve BARBIERE

Le 05 juin : PIERROT Jacqueline veuve HOULOT

Le 10 juillet : CERVEAUX Huguette épouse RAIMBEAUX

Le 10 juillet : RAIMBEAUX Didier

Etat Civil

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	9h00 à 12h00	14h00 à 16h00
MARDI	10h00 à 12h00	fermé
MERCREDI	10h00 à 12h00	14h00 à 17h00
JEUDI	10h00 à 12h00	fermé
VENDREDI	10h00 à 12h00	14h00 à 16h00

A vos agendas

	SEPTEMBRE 2019	
Vendredi 20 septembre	AG	Maubert Art & Couleur
Dimanche 22 septembre	Endurance	MCPR
Vendredi 27 septembre	AG	Foyer Mauberien
	OCTOBRE 2019	
Vendredi 11 et Samedi 12 octobre	Bourse aux vêtements	Ass des parents d'Elèves
Samedi 19 octobre	Soirée animations	AFR
	NOVEMBRE 2019	
Samedi 9 novembre	Loto	Ass. Parents d'élèves
Lundi 11 novembre	Cérémonie commémorative	UNC
Dimanche 17 novembre	Concours de belote	Maubert Art & Couleur
	DECEMBRE 2019	
Vendredi 6 décembre	Concours de belote	Ste de Pêche
Samedi 07 et dimanche 08 décembre	Marché de Noël	Ass. Parents d'élèves
Dimanche 8 décembre	Repas	AFR
Dimanche 15 décembre	Noël des enfants	Maubert Festivités
Mardi 31 décembre	Saint Sylvestre	Maubert Festivités

Calendrier de chasse saison 2019-2020

Communale des Rièzes		Syndicale des Pothées		Domaniale des Pothées	
samedi	05/10/2019	mercredi	02/10/2019	vendredi	04/10/2019
dimanche	20/10/2019	samedi	19/10/2019	mercredi	16/10/2019
vendredi	01/11/2019	vendredi	25/10/2019	dimanche	27/10/2019
dimanche	17/11/2019	samedi	09/11/2019	mercredi	06/11/2019
dimanche	01/12/2019	samedi	16/11/2019	dimanche	17/11/2019
samedi	14/12/2019	dimanche	24/11/2019	vendredi	22/11/2019
samedi	28/12/2019	samedi	30/11/2019	mercredi	04/12/2019
samedi	12/01/2020	dimanche	08/12/2019	vendredi	13/12/2019
samedi	25/01/2020	dimanche	15/12/2019	mercredi	18/12/2019
		samedi	21/12/2019	vendredi	27/12/2019
		dimanche	29/12/2019	mercredi	08/01/2020
		samedi	04/01/2020	samedi	18/01/2020
		samedi	11/01/2020	mercredi	29/01/2020
		dimanche	26/01/2020		

LE MOIS DE SEPTEMBRE

Les associations reprennent leurs activités

L'association Familles Rurales

- **1001 ouvrages** : (Broderie hardanger, patchwork, tricot...) 2 samedis par mois de 14 h à 18 h, reprise le **31 août 2019 et ensuite le 7 septembre 2019**
- **Dentelle aux fuseaux** pour les + de 7 ans, le 2ème samedi de chaque mois de 14 h à 18 h, reprise le **24 août 2019 et ensuite le 14 septembre 2019**
- **Club Joie de vivre** : (jeux, marche...) pour les adultes, le jeudi tous les 15 jours de 14 h à 18 h, reprise des activités le **12 septembre 2019 et le 26 septembre 2019**
- **Gym douce** : tous les mardis de 10 h à 11 h, reprise le **10 septembre 2019**



Cycle de 5 séances « bien être en retraite » avec séance de sophrologie tous les mardis du mois d'octobre (du 1/10 au 29/10) à 14 heures . Ouvert à tous

Renseignements auprès de la présidente : Madame Jill LABILLOIS tél 03 24 35 50 00

L'association Maubert Art & Couleur



Peinture à l'huile reprise le **lundi 02 septembre 2019** à 14 h au mille club

L'aquarelle reprise le **mercredi 04 septembre 2019** à 14 h au mille club

Renseignements auprès de la présidente : Madame Marie-Noëlle THELINGE tél : 03 24 35 20 36

Le Foyer Maubérien

- **Séance de Badminton adultes** : reprise le **Lundi 16 septembre** de 18 h à 20 h (cotisation annuelle 50 €)
- **Cours de Fitness** : reprise le **Mercredi 04 septembre** de 19 h à 20 h (cotisation annuelle 90 €)
- **Cours de Gymnastique enfants** dès 5 ans : reprise le **Vendredi 27 septembre** de 17 h 30 à 19 h 30 (cotisation annuelle 70 €)
- **Éveil à l'enfant de 3 à 5 ans** : reprise le **Vendredi 27 septembre** de 17 h à 18 h (cotisation annuelle 50 €)
- **Séance d'athlétisme ou Multi activités** dès 6 ans : reprise le **Samedi 28 septembre** de 10 h à 12 h (cotisation annuelle 70 €)



- **Danse** : reprise le **Jeudi 19 septembre** de 20h à 21h30 (cotisation annuelle 80 €)

Un **certificat médical** est obligatoire pour toutes les disciplines.

Les deux premières séances de chaque activité sont gratuites.

Renseignements et inscriptions : Présidente Madame Maryline MAILLARD tél : 03 24 35 20 61

Football Club Maubert

Reprise des entraînements le **mercredi 11 septembre 2019**.

Si votre enfant est intéressé par la pratique du football ou veut découvrir ce sport, il pourra participer aux entraînements les **11 et 18 septembre 2019** au stade de Maubert-Fontaine.

-de 14h à 15h30 pour les enfants de 2007 à 2010 (U10,U11 et U13)

-de 15h à 16h pour les enfants de 2013 à 2014 (U6 et U7)

-de 16h à 17h30 pour les enfants de 2011 à 2012 (U8 et U9)

Renseignements et inscriptions : tél le 06-82-62-85-92

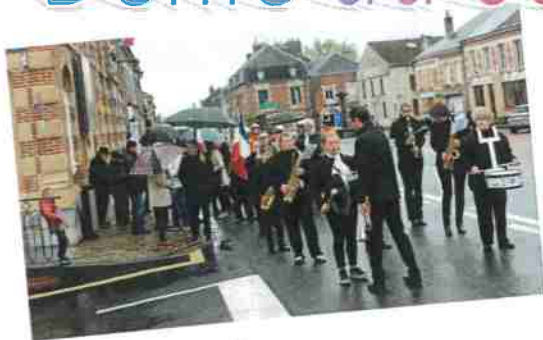


Société de pêche

Clôture de la saison de pêche le dimanche 29 septembre 2019, reprise le **14 mars 2020**. Renseignements auprès de Dominique MAQUART tél : 03.24.35.19.13



Défilé du 08 mai



Défilé du 18 juin



Défilé du 14 juillet



Habiter Mieux en Ardennes



Contactez-nous !

03 24 71 00 91

www.habitermieux08.fr

Afin de résorber les situations de mal-logement dans le département et de répondre aux enjeux d'économies d'énergie et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, le Conseil départemental des Ardennes, l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et leurs partenaires (intercommunalités, CAF des Ardennes, Région Grand Est) mènent un nouveau programme départemental d'amélioration de l'habitat privé.

Lancé depuis le mois de septembre 2018 et prévu pour trois années, « Habiter Mieux en Ardennes 2018-2021 » est un programme de soutien technique et financier dédié à la rénovation de l'habitat privé. Il permet de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés, d'aides financières (sous conditions d'éligibilité) et d'avantages fiscaux.

Le pilotage et l'animation du projet sont portés par le Conseil départemental des Ardennes, en lien avec 3 opérateurs, Urbam Conseil - Enercoop Ardennes Champagne - Soliha Ardennes.

En chiffres, il s'agit de rénover plus de 2 000 logements ardennais d'ici à 2021, avec une enveloppe financière d'aides aux travaux de plus de 24,5 M€ financée par l'Etat, l'Anah, les EPCI et la Région Grand Est. **Qui est concerné ?**

Le programme s'adresse aux **propriétaires, occupants ou bailleurs**, et aux **copropriétaires et syndicats de copropriétés fragiles**. Il couvre la totalité du département.

Quels types de travaux peuvent être aidés ?

Les économies d'énergie et la rénovation thermique des logements,
L'adaptation du logement à la perte d'autonomie,
La résorption de l'habitat indigne ou très dégradé,
La réhabilitation complète ou la mise aux normes d'un logement vacant,
Les copropriétés fragiles.

Quelles sont les étapes d'un projet ?

Je prends contact avec les conseillers d'Habiter Mieux en Ardennes
Je définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'une visite
Je suis assisté dans le montage de mon dossier de financement
Je réalise mes travaux en bénéficiant d'un soutien financier

Où se renseigner ?

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre à l'une des permanences mises en place, à Attigny (23 A, rue André Dhôtel) et à Charleville-Mézières (5, rue Vaudidon).

Contact : 03.24.71.00.91. / habitermieux08@urbam.fr www.habitermieux08.fr

Contact Communauté de Communes Ardennes Thiérache : Marine SAVARD Chargée de Développement Territorial 03.24.26.13.31

Que dois je faire si je désire effectuer des travaux sur mon habitation

En application du code de l'urbanisme et suivant les articles R421-17 et R421-17-1 et le règlement du plan local d'urbanisme, les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux.

La déclaration préalable de travaux est un **dossier administratif** qui permet à l'administration de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune où il se situe. Elle est généralement exigée pour la réalisation de **projet de faible importance**. Deux **exemplaires** du dossier doivent être fournis. Le délai d'instruction est généralement de **1 mois** à partir de la date du dépôt du dossier. Sa durée de validité est de **3 ans**.

Pour quels types de projets faut-il demander un permis de construire ?

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire dès lors que vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison et/ou que votre projet se situe dans une zone protégée ainsi que :

- Pour toute création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m². Si la construction se situe dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS), ce seuil de 20 m² passe à 40 m². À noter que si après travaux la surface de plancher ou d'emprise au sol totale de votre maison est supérieure à 150 m², le seuil réglementaire reste à 20 m².
- Pour l'aménagement extérieur avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m². (Exemples : pergola, abri de jardin, dépendance, etc.)
- Pour la construction d'un mur d'une hauteur au dessus du sol supérieure ou égale à 2 m.
- Pour la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m².
- Pour la modification de l'aspect extérieur initial (rénovation ou changement des menuiseries, de la façade et de la toiture.)

Que comporte le dossier de déclaration préalable de travaux ?

Un dossier de déclaration préalable de travaux est un ensemble de pièces graphiques et administratives. En règle générale, il comporte principalement les pièces suivantes numérotées de 1 à 8 :

La DP1 : un plan de situation du terrain Il permet de connaître la situation du terrain sur la commune et de localiser la zone dans laquelle il est situé pour identifier les règles d'urbanisme applicables.

La DP2 : un plan de masse de la construction à édifier ou modifier Ce plan présente le projet dans sa totalité, vue de dessus. Il fait apparaître les bâtiments existants sur le terrain, ceux à édifier avec leurs dimensions et leurs implantations, l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux, les arbres existants et ceux qui seront supprimés.

La DP5 : une photo de l'aspect extérieur de votre habitation avant travaux ceci permettant d'apprécier les modifications projetées.

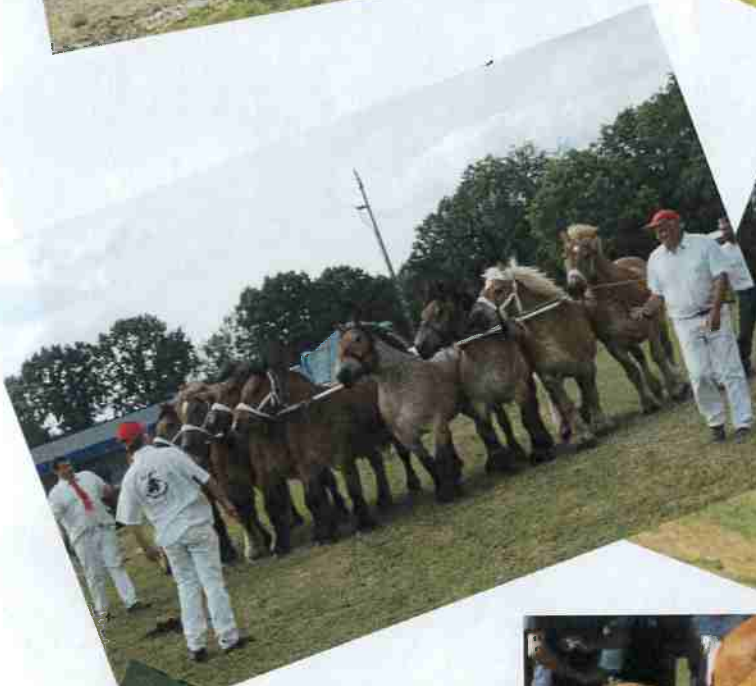
Des pièces complémentaires viendront s'ajouter à votre dossier suivant les caractéristiques et la localisation de votre projet.

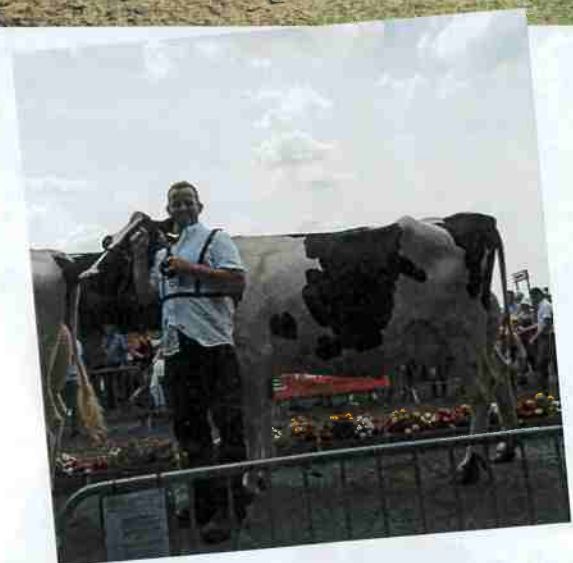
Le document à remplir pour une demande de déclaration préalable de travaux est le **Cerfa 13703*06** téléchargeable sur **service-public.fr** ou disponible en mairie. Ce document doit être rempli avec les informations concernant votre projet et vos informations personnelles. Il vous indique également les pièces à joindre à votre dossier ainsi que les informations nécessaires au dépôt de celui-ci.

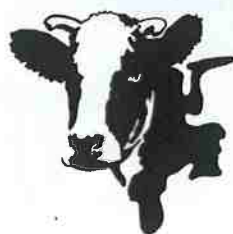
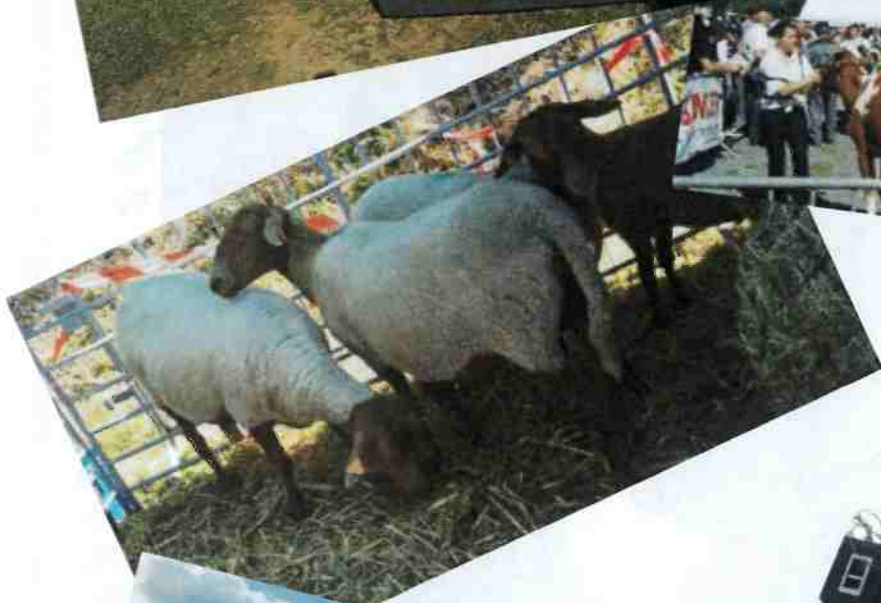
Si votre projet est de plus grande ampleur, le **permis de construire** remplace la déclaration préalable de travaux.

Comice Agricole 23 juin 2019

La Municipalité remercie toutes les associations Maubériennes ainsi que tous les bénévoles sans lesquels le comice agricole n'aurait pu avoir lieu et qui fut une réussite.







Comice Agricole leboncois

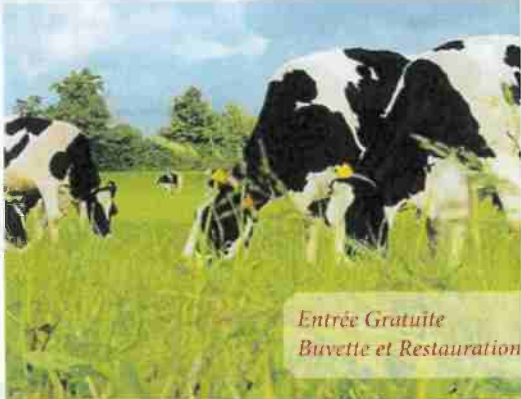
Arrondissement de Rocroi

Dimanche 23 juin 2019
A partir de 9h

MAUBERT FONTAINE

- Concours Bovin
- Exposition de matériel
- Marché Paysan

Présenté par le Comité Généraliste



Entrée Gratuite
Buvette et Restauration

